

*Code maritime—Loi*

La motion n° 3 du député d'Esquimalt-Saanich a été conçue, comme il l'a dit, dans le même esprit, mais aborde le problème sous un angle différent. Je dirais que cette idée aussi a été proposée et discutée dans le détail et finalement rejetée au cours des débats du comité. Je tiens encore une fois à assurer au député que nous admettons d'emblée le principe qu'il défend. En fait, il a été signalé durant les délibérations du comité et plus tôt à la Chambre que nous sommes entièrement d'accord avec les arguments qu'il a invoqués en défendant sa motion et je soutiens que le libellé actuel de la mesure réalise les objectifs qu'il vise. Du point de vue technique et procédural, il se peut qu'il les réalise mieux que le libellé proposé dans la motion n° 3.

La solution d'ordre technique est une question de formulation. Dans son libellé actuel, l'article s'appliquerait à la situation en général, au moyen de termes vagues. On éprouve des difficultés lorsqu'on essaie de préciser ces termes de manière à ce qu'ils s'appliquent expressément à certaines circonstances. Il peut être très facile de prévoir une circonstance particulière, mais comme la situation change de temps à autre, il peut arriver que le libellé précis qu'on a choisi ne puisse s'appliquer à des situations nouvelles non prévues à l'origine. Nous y gagnerions et réglerions la situation de façon plus satisfaisante en utilisant les termes plus vastes et plus généraux du bill au lieu de nous contenter des termes plus précis qui risqueraient plus tard de ne pas prévoir toutes les éventualités.

Sur ce point, je reporte les députés à un témoignage donné devant notre comité quand cette question a été débattue. Ce témoignage figure dans le fascicule n° 34 du compte rendu des délibérations du comité. Le témoin interrogé était M. J. J. Mahoney, sous-ministre adjoint du ministère de la Justice. Le passage que je veux relever se trouve à la page 28. J'en lirai simplement un bref paragraphe.

**M. Paproski:** Avez-vous dit le juge Mahoney?

**M. Goodale:** Non, monsieur l'Orateur. Pour la gouverne du whip en chef de l'opposition, le témoin était M. J. J. Mahoney, sous-ministre adjoint du ministère de la Justice. Je veux que cela soit tout à fait clair. Après avoir indiqué l'aspect technique que comporte la rédaction de textes juridiques, M. Mahoney a ajouté, et je cite:

... nos spécialistes sont d'avis qu'il serait possible de surveiller davantage la situation si on employait un vocabulaire moins précis. En employant des termes plus précis, si la situation change, il se peut que la portée de la loi ne l'englobe plus. Le même problème juridique se pose dans la rédaction de contrats ou l'incorporation d'entreprises. Dans beaucoup de domaines judiciaires, il est souvent mieux d'employer un vocabulaire plus général qui vous permet d'embrasser tout un domaine que d'employer des termes plus précis et de pêcher par omission.

Voilà l'opinion que M. Mahoney a formulée au comité. Elle est juste, je pense. C'est un principe de base dans les questions d'ordre technique qui se posent dans la rédaction de textes juridiques. En employant un libellé moins précis, nous sommes assurés d'englober la situation, comme c'est le cas dans la mesure à l'étude, au lieu de nous astreindre à un vocabulaire plus précis qui pêcherait peut-être par l'omission d'une situation qui pourrait surgir plus tard.

[M. Goodale.]

● (1420)

Pour terminer, permettez-moi de souligner encore une fois que nous reconnaissons l'esprit et l'objet de ces amendements mais nous croyons que le projet de loi, dans son libellé actuel, répond à la situation d'une façon juste, raisonnable et adéquate et qu'il est inutile d'y apporter les additions proposées dans les motions n° 2 et 3 et que ces motions ne devraient pas être adoptées par la Chambre.

**M. Forrestall:** Le secrétaire parlementaire me permettra-t-il une brève question avant de reprendre son siège?

**M. Goodale:** Oui, monsieur l'Orateur.

**M. Forrestall:** Ne conviendra-t-il pas avec moi que la source de notre inquiétude s'est trouvée exprimée dans ses propres paroles il y a un instant? Je m'excuse de paraphraser ses propos, mais j'espère en traduire exactement le sens. Il a dit: «je pense», et non pas «je sais». Il n'a pu donner une assurance ferme. Il a simplement dit «je pense» en parlant des assurances données par M. Mahoney, pour qui tous les membres du comité ont beaucoup de respect. Le secrétaire parlementaire émet certains doutes en voulant nous rassurer; or, c'est justement ce qui nous inquiète.

**M. Goodale:** Monsieur l'Orateur, je pense que ce qui inquiète le député, c'est mon style et non pas les termes que j'emploie. Lorsque j'ai dit «je pense», je ne voulais émettre aucun doute.

**Une voix:** Vous l'avez répété. Vous l'avez dit pour commencer.

**M. Goodale:** Il est vraiment dommage que les sténographes de la Chambre ne puissent pas rendre l'intonation ni les inflexions de la voix de l'orateur. Il existe une grande différence entre le «je pense» prononcé avec une intonation montante et le «je pense» prononcé avec une inflexion plus ferme de la voix.

**Des voix:** Oh!

**M. Goodale:** En tout cas, je tiens à rassurer le député et je lui garantis que je ne laissais planer aucun doute à ce sujet en disant «je pense». Je suppose que tant qu'une décision n'aura pas été rendue par la Cour suprême, si on y avait recours en dernier ressort, il y aurait toujours place pour contestation, au sens strictement juridique. Nous ne pouvons que faire de notre mieux en rédigeant le bill de la manière la plus satisfaisante possible et je pense qu'il répond à cet objectif, dans sa forme actuelle.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Peut-être pourrais-je moi aussi poser une question au secrétaire parlementaire. Elle concerne la discussion que nous avons eue hier et celle de ce matin également, à propos du cabotage. Hier, nous avons discuté entre autres choses de la modification du texte français pour qu'il corresponde de plus près au texte anglais. Il y a deux passages: l'un qu'on pourrait accepter, à mon avis, car il semble y avoir conformité entre les deux textes, mais il y a un oubli, selon moi. J'ai relu attentivement, essayant de me dire que je me trompais, mais il n'y a rien à faire.